

LES TEMPLES MONUMENTS HISTORIQUES EN POITOU-CHARENTES

La commémoration de l'Edit de Nantes fut l'occasion pour le service des monuments historiques de Poitou-Charentes de poser un regard particulier sur le patrimoine protestant. Le 27 mai 1998, une séance de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (CO.RE.P.H.A.E.) lui fut entièrement consacrée, qui permit d'évoquer les différents aspects de l'histoire du protestantisme et d'examiner 17 temples en vue de leur protection au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

Un rappel du contexte régional et national confirmait la faible intervention du service des monuments historiques sur ce patrimoine. En effet, à cette date, quatre temples étaient protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques en Poitou-Charentes, parmi lesquels on comptait trois anciennes églises réutilisées : le couvent des Récollets à La Rochelle (17), l'église de Beaussais (79) ainsi que l'église de Cressac (16) -qui sert de temple depuis 1904- et un seul temple du XIX^e siècle, celui de Chauray (79). Un cimetière familial était protégé au titre de la loi de 1930 sur les sites : le cimetière de la Chênaie à Breuillet (17). Le patrimoine protestant se caractérisant en outre par un ensemble mobilier extrêmement modeste, seuls le pupitre de chœur de Cozes (17) et une tapisserie des tables de la loi de Marsilly étaient protégés.

Par ailleurs, quatre édifices avaient été financés au titre du patrimoine rural non protégé (P.R.N.P.) : le temple de Saint-Sulpice-de-Royan (17), les parties non protégées du temple de Beaussais (79), les temples de Verrines-sous-Celles et de Vançais (79).

Au niveau national, une enquête menée auprès de certaines régions (Aquitaine, Alsace, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île de France) montrait que le patrimoine protestant n'avait pas fait l'objet d'une approche thématique. La région Alsace possède le plus grand nombre de temples protégés (35) ; il s'agit le plus souvent d'anciennes églises passées à la Réforme, avec quelques cas de *simultaneum* (chœur catholique et reste de l'édifice protestant).

Ainsi, l'expérience d'une étude globale qui était tentée en Poitou-Charentes ne semblait pas avoir été menée ailleurs.

La mise en place de cette thématique se fit à partir de diverses initiatives des protestants, notamment de M. André PACHER et de l'association Poitou-Saintonge-Protestants, ainsi que de l'administration, qui finirent par aboutir à plusieurs rencontres et à une sélection des temples les plus représentatifs sur les 130 que compte la région : 63 en Charente-Maritime, 39 en Deux-Sèvres, 22 en Charente et 6 en Vienne.

Les critères du choix des 17 temples retenus et présentés répondaient à plusieurs attentes :

a) Critères architecturaux

- qualité architecturale, caractère remarquable : Saintes (17), Rouillé (86), façade du temple de Chenay (79), Verrines-sous-Celles (79), Cozes (17)
- caractère unique du plan ou originalité de la construction : Saint-Gelais (79), Villefagnan (16), Souvigné (79), St Sulpice de Royan (17);
- représentativité par rapport à une typologie fréquemment employée : Vançais (79), Jarnac (16), Segonzac (16) (style néoclassique).

b) Critères historiques

- ancienneté : temple de Jarnac (murs XVIII^e) (16), l'Eguille (17), Cozes (17) - premiers construits au XIX^e siècle, Pons (17). A contrario, la Couarde (79) a été le dernier construit avant la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, idem pour Saintes.
- prégnance du passé huguenot : Segonzac (16), Pons (17), Exoudun (79), Jarnac (16), Villefagnan (16).

c) L'affectation au culte

L'usage religieux des édifices fut défini comme une priorité. A l'exception de La Couarde (79) - devenu "maison du protestantisme" et de Pons (17) - désaffecté pour cause d'insécurité - tous les temples servent, à

l'occasion ou en permanence, pour les cérémonies religieuses. N.B. : à *Chenay (79)*, le temple, transformé en salle polyvalente, est toujours utilisé en cas de besoin pour le culte protestant.

d) L'intégration dans le site urbain

Ce critère concerne surtout le temple de Vançais (79) qui se trouve face à l'église sur la place publique.

Le temple d'Exoudun (79), figure de proue du village protestant, est tout aussi emblématique, à l'instar du temple de Souvigné (79) aussi important en taille et en monumentalité que l'église plus loin, dans le village.

e) La présence de mobilier

Le temple de Cozes (17) abrite les seuls objets protégés. De la même façon, la majorité des temples a conservé le mobilier modeste mais d'origine (bancs, chaire et tribune) : Saintes (17), Saint-Sulpice-de-Royan (17), Jarnac (16), Segonzac (16), Souvigné (79), etc. (à l'exception de Vançais et de Chenay).

f) Lieux de mémoire

Ce critère s'applique à tous les temples, tant l'histoire de leur construction/reconstruction est liée à une histoire nationale et locale, qui a tissé des liens sociaux et affectifs jusque dans les comportements actuels.

Cependant, les temples de Souvigné (79) et de La Couarde (maison du protestantisme) (79), devenus les sièges de manifestations culturelles autour du protestantisme, étaient plus particulièrement désignés.

Liste des temples sélectionnés et mesures de protection retenues après avis de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique du 27 mai 1928 :

Charente

JARNAC: temple Inv. NM 26.10.1998
SEGONZAC: temple Inv. NM 29.09.1998
VILLEFAGNAN: temple Inv. NM 26.10.1998

Charente-Maritime

COZES : temple Inv. NM 21.09.1998
L'EGUILLE: temple Refus de protection
PONS église St-Martin (ancien temple) Inv. MH 26.10.1998
PONS temple (ancienne chapelle des Dames de la Foi) Refus de protection
SAINTES: temple Inv. MH 26.10.1998
ST SULPICE DE ROYAN: temple Inv. MH 23.09.1998

Deux-Sèvres

CHENAY: temple Façade Inv. MH 21.09.1998
LA COUARDE: temple Refus de protection
EXOUDUN: temple Refus de protection
ST GELAIS: temple Inv. MH 21.09.1998
SOUVIGNE: temple Inv. MH 21.09.1998
VANCAIS : temple Inv. MH 21.09.1998
VERRINES SOUS CELLES: temple Refus de protection

Vienne

ROUILLE: temple Inv. MH 21.09.1998

Ainsi, sur les 17 temples présentés, 12 temples furent inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques [en plus de celui de Chauray Inv. MH depuis le 7/03/1988], illustrant, par leur intérêt et leurs caractères architecturaux, les traces de l'histoire du protestantisme de notre région.

Brigitte MONTAGNE
Conservation régionale des monuments historiques